

**DEMANDE DE DÉROGATION
 POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
 DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : M. LAURENT VANELLE - DIRECTEUR INFRAPOLE SNCF RESEAU CHAMPAGNE ARDENNES	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : ZONE DE PRODUCTION NORD EST NORMANDIE	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : INFRAPOLE CHAMPAGNE ARDENNES	
Adresse : N° 20 Rue PINGAT	
Commune REIMS	
Code postal 51 096	
Nature des activités : GÉSTION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES DE FRANCE	
Qualification : DIRECTEUR D'OPERATION INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 MULETTE EPAISSE UNIO CRASSUS	GRAND MOLLUSQUE BIVALVE DE LA FAMILLE DES UNIONIDAE DESTRUCTION DES HABITATS AQUATIQUES
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les fondations du pont rail de Bréviandes sur l'Hozain ont été inspectées par SNCF RESEAU en 2017. Les bétons de chaux qui constituent les massifs du pont sont dans un état de dissolution très avancé. Pour assurer la sécurité des circulations ferroviaires et celle des tiers en bord de l'Hozain, dans l'attente de la réalisation des travaux lourds de confortement, SNCF RESEAU a décidé de travaux pour mettre en oeuvre des mesures conservatoires.			
.....			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :
Destruction des mollusques et de leur habitat sur la zone d'emprise des travaux soit 400 m2 (11m*35m linéaires) par installation de batardeaux en bigs bags, mise à sec, terrassement et aménagement d'un tapis en enrochements.

Altération Préciser :
Perturbation des mollusques et dégradation de leur habitat par les Matières En Suspension (MES) à l'aval du chantier.

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : **M. ASTIER OLIVIER - FORMATION : BTS BATIMENT
PÔLE INGENIERIE SNCF REIMS - CELLULE OUVRAGES D'ART**

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Du 15 septembre 2020 au 31 octobre 2020**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Region Grand Est**

Départements : **Aube (10)**

Cantons :

Communes : **Bréviandes**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

**Pêche de sauvetage des mollusques présents sur la zone d'emprise des travaux et transfert sur un site adapté.
Analyse des risques d'émission de MES et adaptation de la méthode et des techniques de chantier afin de réduire cette pollution du milieu.**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

**Pêche de sauvetage : suivi des moules pêchées et implantées sur le site de transfert à J+7 - J+30 - N+1 - N+3
Chaque campagne d'inventaire donnera lieu à la rédaction d'un rapport détaillant les résultats d'inventaire, évaluant l'état de conservation des moules épaisses et l'efficacité des mesures mises en oeuvre.**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Reims**
le **27/04/2020**
Votre signature